

Fiche République du Congo

Contexte

La situation politique en République du Congo, également appelée Congo-Brazzaville, est marquée par un régime autoritaire au pouvoir. Le président Denis Sassou Nguesso est au pouvoir depuis 1979, avec une interruption de cinq ans entre 1992 et 1997. Depuis sa reprise du pouvoir par les armes en 1997, il a été réélu à plusieurs reprises à l'issues d'élections controversées marquées par des accusations de fraude et de répression et d'un changement constitutionnel en 2015 lui permettant de se maintenir au pouvoir. Son régime est régulièrement critiqué pour son contrôle étroit des institutions et l'absence d'une réelle alternance politique. Alors que le pays possède d'importantes ressources naturelles, notamment du pétrole, une grande partie de la population vit dans la pauvreté, illustrant une mauvaise gestion des richesses nationales et une corruption endémique de la classe dirigeante. Le Parti congolais du travail (PCT), au pouvoir, exerce une influence quasi totale sur les organes législatifs et exécutifs, tandis que les partis d'opposition peinent à mobiliser dans un environnement marqué par la peur et le clientélisme. Le régime contrôle également une partie importante des médias, restreignant la liberté d'expression et limitant l'accès à l'information critique.

La situation générale des droits humains

La situation des droits humains demeure préoccupante, marquée par des violations graves et systématiques. Le régime au pouvoir est régulièrement accusé de réprimer les opposants politiques et les voix dissidentes. Les élections présidentielles de 2021 ont été entachées de violences ciblées contre l'opposition.

Dans la région du Pool, bien qu'un accord de cessez-le-feu ait été signé en décembre 2017 ayant ramené la paix dans cette région, les populations locales continuent de subir des restrictions de mouvement, des arrestations arbitraires et une militarisation excessive. L'impunité des responsables des crimes commis durant le conflit entre avril 2016 et décembre 2017 continue de laisser des séquelles.

Par ailleurs, la lutte contre le banditisme urbain, notamment contre les « bébés noirs » (gangs de jeunes), donne lieu depuis 2017 à de graves abus des forces de l'ordre. Ces opérations, officiellement menées pour garantir la sécurité, se traduisent par des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des actes de torture et des détentions illégales. Ces exactions, dénoncées par les associations, reflètent une justice défailante et une culture d'impunité.

Enfin, la société civile et les défenseurs des droits humains travaillent sous pression constante, confrontés à des intimidations et à un espace de plus en plus restreint. Ces dynamiques témoignent d'un régime qui privilégie le contrôle autoritaire au détriment des libertés fondamentales et de la dignité humaine.

La liberté d'expression et de la presse est restreinte. La République du Congo figure à la 69^{ème} place du classement mondial de la liberté de la presse de Reporters Sans Frontières (RSF) en 2024. L'autocensure demeure la règle dans le secteur médiatique.

Les pratiques de torture

L'usage de la torture au Congo-Brazzaville est une pratique courante, particulièrement dans le contexte de la répression politique et des détentions dans les commissariats

de police. Les forces de l'ordre utilisent régulièrement la torture pour extorquer des aveux, intimider des opposants politiques ou exercer un contrôle par la terreur, notamment dans le cadre de la lutte contre les « *bébés noirs* ». Des cas emblématiques, comme les décès de 13 jeunes hommes sous la torture dans un commissariat de Brazzaville en 2018 ou des vidéos montrant des actes de brutalité extrême commis par des policiers sur des détenus, illustrent la banalisation de ces abus. Ces violences, souvent filmées et diffusées sur les réseaux sociaux, provoquent parfois un tollé, forçant les autorités à agir ponctuellement. Cependant, ces réactions restent limitées, et la plupart des auteurs ne sont pas inquiétés par la justice. Ce climat d'impunité favorise la persistance de la torture, avec une quasi-absence de mécanismes de protection des droits humains et une tolérance implicite des autorités congolaises.

Les disparitions forcées

Les disparitions forcées demeurent un problème majeur depuis des décennies, notamment durant les crises politiques et les conflits armés des années 1990-2000. L'un des épisodes les plus tragiques s'est déroulé en mai 1999, lorsque des centaines de jeunes hommes soupçonnés d'être d'anciens miliciens ont disparu après leur arrestation à Brazzaville. Ces actes, perpétrés par des éléments des forces de défense et de sécurité (FDS), restent largement impunis. Bien que la justice congolaise ait reconnu certaines responsabilités civiles en 2005, les auteurs de ces disparitions n'ont jamais été sanctionnés. Depuis, ces pratiques se sont transformées. En temps de paix, elles ciblent désormais des jeunes accusés de délinquance urbaine. Les arrestations arbitraires, tortures et disparitions forcées se multiplient, exacerbées par des politiques sécuritaires répressives. Malgré les engagements internationaux, comme la signature en 2007 de la Convention contre les disparitions forcées, aucune ratification ni réforme concrète n'a suivi. Des associations comme l'ACAT-France et le CAD alertent sur cette situation et appellent régulièrement à des mesures urgentes pour mettre fin à ces violations des droits humains, mais les progrès restent inexistant, plongeant les familles des disparus dans une quête interminable de justice et de vérité.

La peine de mort

La nouvelle constitution de la République du Congo adoptée par référendum le 25 octobre 2015 et promulguée le 6 novembre 2015 abolit la peine de mort. Elle précise explicitement dans son article 8 que « *la personne humaine est sacrée et a droit à la vie. L'État a obligation de la respecter et de la protéger. (...) La peine de mort est abolie* ». L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté la loi n° 53-2020 du 13 octobre 2020 autorisant la ratification du Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), visant à abolir la peine de mort. Toutefois, rien n'a bougé depuis la publication de ladite loi au Journal officiel de la République du Congo du 22 octobre 2020. Dans le Code pénal congolais, la peine de mort est encore mentionnée. La dernière exécution remonte à octobre 1982.

Chiffres clés :

- Classement mondial de la liberté de la presse de Reporters Sans Frontières (RSF) : Congo-Brazzaville, 69^{ème} sur 180 pour la liberté de la presse.
- 1979-1992 puis 1997 jusqu'à aujourd'hui : règne de Denis Sassou Nguesso en tant que Président de la République du Congo.
- 2007 : date de la signature par le Congo-Brazzaville de la Convention contre les disparitions forcées.